



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°12 DU 03 JANVIER 2022
(réunion télématique)

SAISON 2021/2022

Présents :

Michel COZZI, Président de la CCS

Pierre MERCIER, Responsable du Pôle Sportif

Cédric AMBS, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Jean-Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Thierry MINSSEN, Patrick OCHALA, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT

Absent :

Yves MOLINARIO

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (Secrétaire Administratif du Secteur Sportif), Johan SOUMY (Assistant du Secteur Sportif)

DEMANDE DE REPORT DE DROIT COUPES DE FRANCE JEUNES

La Commission Centrale Sportive a été informée que l'Équipe de France U17 Féminine ne participera pas au WEVZA prévue du 4 au 10 janvier 2022 pour cause de contamination à la COVID.

Par conséquent, les joueuses ne sont plus convoquées en sélection nationale, la Commission Centrale Sportive n'a pas d'autre choix que d'annuler les reports de droit accordés pour les clubs en ayant fait la demande et de réimplanter les tournois concernés à la date initialement prévue pour ce 4^{ème} tour de la Coupe de France M18 Féminine à savoir, **le dimanche 9 janvier 2022 à 11h.**

Le Président de la CCS
M. Michel COZZI

Le Secrétaire de Séance
M. Emmanuel TURPINAT